

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

Berser
Levraut

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_82-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Remboursement Annuité du
Budget « Parkings » au
Budget « Mairie »
2026

N° 82/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle que la Commune de Roussillon a acheté deux parcelles. Un emprunt de 400 000 € a été contracté en 2015. Sur ces parcelles, a été réalisée l'extension du Parking des Ogres.

Les redevances sont mentionnées dans le budget annexe dit « budget Parkings ». Actuellement, c'est le budget communal qui supporte le remboursement de cet emprunt.

Comme pour 2017, Madame le Maire propose, pour 2026, que le budget annexe « Parkings » rembourse au budget « Mairie » 30 135.36 € qui correspond à l'annuité de l'emprunt pour cette année.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** par 15 POUR, que le budget annexe « budget Parkings » verse au budget principal « budget Mairie » la somme de 30 135.36 € afin de couvrir l'annuité de l'emprunt 2026 qui concerne l'achat de deux parcelles sur lesquelles ont été aménagées des places de stationnement payantes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD

